

élèves
gratuits

Le Conseil municipal de la commune de 31^e J^d
Beauregard,

Vu les listes dressées par M. le Maire et M. M. les Desservants
de Beauregard, Jaillans et Meyssons,

Approuve l'admission gratuite pendant l'année 1880,
dans toutes les écoles publiques de garçons et de filles de cette
commune, dirigées par M. M. Nouel, Conchy et Rocheville,
et M^{mes} Guilhot, Gay et Ravoux, des enfants inscrits sur
lesdites listes.

Fait en séance à Beauregard, le 22 août 1880.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Cronier J. Chabert Vinay

Rousset

Joseph Astier Elie Robert

Le Secrétaire,

Gravoulet Fabien Grenier

Belle

Baudouin J^e Pléjeu Moréon

Jules Peysson

Rétribution
scolaire

L'an mil huit cent quatre-vingt-et-le-vingt-deux
du mois d'août, le Conseil municipal de la commune de
Beauregard réuni, conformément à la loi du 19 mars 1880,
à l'article 19 du décret du 7 octobre 1880 et à la loi du
10 avril 1867, sous la présidence de M. Rousset (Jean Joseph)
en sa qualité de maire, présents M. M. Grenier, Jean Pierre
Joseph; Chabert, Jacques Joseph; Vinay, Jean
Joseph; Astier, Joseph; Robert, Elie; Gravoulet,
François; Grenier, Fabien; Baudouin, Jean Régis;
Pléjeu, Joseph; Moréon, François Josue; Peysson,
Jules; Matras, Jean Pierre, et Belle,
Odolesque, Conseillers;

Vu l'article 18 de la loi du 19 mars 1880 sur
l'enseignement, § 2, portant que le Conseil académique
« fixe le taux de la rétribution scolaire sur l'avis des »
« conseils municipaux et des délégués cantonaux; »

Vu l'article 90 de la même loi, le décret du
31 décembre 1883, les lois du 14 juin 1854, du 14 juin

1889 et du 10 avril 1867, sur l'enseignement primaire;

Vu le tableau contenant, pour l'année 1880, le taux de la rétribution dans chaque école publique de la commune;

Considérant, en ce qui concerne les écoles de filles, que leur assimilation aux écoles de garçons consacrée par la loi du 10 avril 1867 rend nécessaire l'application à ces écoles les règles suivies pour les premières;

Considérant que les fixations sont bien établies;

Le Conseil est d'avis d'établir une seule catégorie pour les enfants de 7 à 13 ans de toutes les écoles de la commune et de fixer de la manière suivante la rétribution afférente à cette catégorie tant pour l'abonnement annuel que pour la rétribution mensuelle.

	Ecoles de garçons		Ecoles de filles	
	Abonnement annuel	Rétribution mensuelle	Abonnement annuel	Rétribution mensuelle
Catégorie unique (enfants de 7 à 13 ans)	16 ^{fr} »	1 ^{fr} »	16 ^{fr} »	1 ^{fr} »
Catégorie particulière pour les enfants âgés de plus de 12 ans, avec abonnement de 6 mois fixé comme ci-dessus	12 ^{fr} »		12 ^{fr} »	

Passons à la rétribution pour les enfants admis gratuitement dans les écoles publiques de garçons et de filles, et dont le montant doit former le traitement éventuel créé par la loi du 10 avril 1867;

Considérant qu'il est convenable de proposer une rétribution plus faible que celle indiquée pour les élèves payants;

Le Conseil est d'avis de fixer le taux annuel de cette rétribution pour les écoles de garçons et pour celles de filles, et par élève, à huit francs.

Délibéré en séance du Conseil municipal.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Chenier D. J. Abat. Vinay F. Grassulet

J. Gournet

Joseph Astier

Fabien Frenier

Le Secrétaire,

J. Moya

Robert B.

Bellet

Jules Besson

Morion

J. P. Huet

Insuffisance
de revenus

L'an mil huit cent quatre-vingt, le vingt-deux 32^e jour
du mois d'août, le Conseil municipal de la commune de
Beauregard, réuni en session ordinaire d'août, sous la présidence
de M. Roussel (Jean Joseph) en sa qualité de maire, présents
M. M. Grenier, Jean Pierre Joseph; Charbert, Jacques -
Joseph; Vinay, Jean François; Astier, Joseph; Robert,
Elie; Gravoulet, François; Grenier, Fabien; Ploye, Joseph;
Morion, François Joseph; Braudoin, Jean Régis;
Peysson, Jules; Matras, Jean Pierre; et Belle, -
Adolphe, Conseillers,

M. le Président expose que le budget additionnel de
1880 présentant un déficit de 281 f. 99, il est nécessaire
d'augmenter l'imposition pour insuffisance de revenus
d'une pareille somme en 1881, en conséquence il invite le
Conseil à faire disparaître cette différence d'insuffisance;

Le Conseil,

Vu les crédits nouveaux inscrits au § 3 du budget
additionnel de 1880;

Considérant que ces crédits étant nécessaires doivent être
maintenus;

Vote la somme de deux cent cinquante francs
pour compléter l'insuffisance de revenus en 1881.

Fait et délibéré à Beauregard, le 22 août 1880, —
par les membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

C. Roussel, J. Charbert, Vinay

Joseph Astier, Elie Robert

F. Gravoulet, Fabien Grenier, Jean Régis

J. Ploye, Morion, J. P.

Jules Peysson, J. Matras

Le Président,

Roussel

Le Secrétaire,

Belle

Belle

Session de novembre 1880.

Objet
de la délibération
1.° Nomination
du Secrétaire;
2.° Conseillers absents;

J'ai eu huit cent quatre-vingt, le dix-sept du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, réuni conformément à l'article 18 de la loi du 5 mai 1888 pour sa quatrième session ordinaire de 1880, sous la présidence de M. Roumet (Jean Joseph) en sa qualité de maire, présents M. M. Grenier, Jean Pierre Joseph; Charbert, Jacques Joseph; Girard, Stanislas; Vinay, Jean François; Robert, Elie; Ploye, Joseph; Astier, Joseph; Montbras, Jean Pierre; Peysson, Jules; Gravoulis, François; Grenier, Fabien; Roux, Pierre; Beaudoir, Jean Régis, et Balle, Octolphe, Conseillers.

Le Conseil s'est d'abord occupé de la nomination de son secrétaire par voie de scrutin et à la majorité des suffrages comme le prescrit l'article 19 de la loi du 5 mai 1888.

M. Balle ayant obtenu cette majorité, a été proclamé secrétaire pour toute la durée de la session, appelé par l'article 20 de la loi précitée à apprécier les motifs qui ont pu déterminer quelques-uns de ses membres à manquer à trois sessions consécutives, le Conseil a déclaré qu'aucun Conseiller ne s'est mis dans le cas d'être, pour ce fait, déclaré démissionnaire.

Le Conseil s'est ensuite occupé du budget de 1881 relatif aux chemins vicinaux ordinaires, et il a procédé au vote de l'emploi des ressources de l'année précitée, ainsi que de diverses affaires le concernant. Ce qui a été constaté séparément.

Fait et délibéré à Beauregard, le 17 novembre 1880.

Un motrayé approuvé.

Les Conseillers municipaux,

Grenier J. Charbert, J. Girard
Vinay, J. Robert
Ploye, Joseph Astier
J. Balle, Jules Peysson, F. Gravoulis
Fabien Grenier, Pierre Roux

Le Président,

Roumet
Le Secrétaire,
Balle

L'an mil huit cent quatre-vingt, le dix-sept du 33^e ^{fév}
mois de novembre,

Service vicinal.
Vote de l'emploi
des ressources.

Le Conseil municipal de la commune de Brauregard réuni
en session ordinaire, sous la présidence de M. le Maire,

Étaient présents: M. M. Grenier, Jean Pierre Joseph; Chabot,
Jacques Joseph; Girard, Stanislas; Vinay, Jean François;
Roberd, Elie; Ploye, Joseph; Astier, Joseph; Matras,
Jean Pierre; Peysson, Jules; Gravvules, François;
Grenier, Fabien. Rivoir, Pierre; Braudoir, Jean-
Baptiste; et Delle, Octolphe,
Conseillers.

M. Delle a été élu Secrétaire.

Vu la loi du 21 mai 1836;

Vu l'instruction générale du 6 décembre 1870 sur les
chemins vicinaux;

Vu le règlement du 22 mai 1872 concernant ces mêmes
chemins, notamment l'article 70;

Vu le budget des ressources, des travaux et des dépenses des
chemins vicinaux ordinaires préparé par l'Agent voyer
cantonal de concert avec le Maire et vérifié par l'Agent-
Voyer d'arrondissement;

Considérant:

Délibère:

Que les ressources des chemins vicinaux ordinaires
pour 1881 seront employées conformément aux crédits —
proposés par les Agents-Voyers dans la deuxième —
colonne du budget spécial préparé par leurs soins,
sous la réserve de la modification suivante:

La somme de quinze cents francs ne doit pas figurer sur
ce budget attendu qu'elle est portée au budget primitif
de 1881 pour servir au remboursement de l'emprunt
qui a eu lieu pour l'acquisition et la clôture
des trois cimetières de la commune. —

En conséquence, les deux totaux de la 1^{re} partie du
budget spécial seront diminués de quinze cents ^{fr} chacun
et le total de la deuxième partie (dépenses) d'une
pareille somme.

Fait et délibéré à Treuregard, le 17 novembre 1880,
 +° *Primes. Renvoi approuvé.*

Les Conseillers municipaux,
Chenier D. p. Martens d. Girard

Le Président,

1er Maire: Simon sie Robert
Joseph Astier

J. P. Puyssot

Jules Paysson
Jacques Grenier

Le Secrétaire,
Melle

Baudouin
Pierre Puy
F. Gravoulet

délégués p. la liste
 électorale

Le dix-sept novembre 1880, le Conseil municipal de la commune de Treuregard s'est réuni, en exécution de la circulaire de M. le Préfet de la Drôme, en date du 22 octobre dernier.

Etaient présents: M. M.^{rs} Grenier, Jean Pierre - Joseph; Chaberd, Jacques Joseph; Girard, Stanislas; Puy, Joseph; Vinay, Jean François; Robert, Elie; Astier, Joseph; Matras, Jean Pierre; Paysson, Jules; Grenier, Fabien; Gravoulet, François; Baudouin, Jean Régis; Roux, Pierre; et Melle, Adolphe, Conseillers.

M. le Maire a ouvert la séance et donné lecture de la circulaire précitée, par laquelle M. le Préfet invite le Conseil municipal à désigner trois délégués, savoir: 1^o un délégué pour concourir à la rédaction des tableaux rectificatifs de la liste électorale municipale et de la liste électorale politique; 2^o Deux délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations se rapportant à l'une et à l'autre liste.

En conséquence, le Conseil municipal, se conformant à cette invitation, désigne:

1^o En qualité de Délégué pour la rédaction des tableaux rectificatifs M. Astier, Joseph;

2^o En qualité de délégués pour faire partie de la commission chargée de juger les réclamations,

Me Grenier, Fabien et Me Robert, Elie, 34^e f^o

Le Conseil a désigné, en outre: 1^{re} en qualité de délégués pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Jaillans

Me. Braudoir, Jean Régis,

2^{re} En qualité de délégués pour faire partie de la commission appelée à juger les réclamations dans la même section

Me. Braudoir, Jean Régis et M^{re} Ploye, Joseph, et Peysson, Jules.

Le Conseil a encore désigné: 1^{re} en qualité de délégués pour la rédaction des tableaux rectificatifs de la section de Meymaux Me. Girard, Stanislas,

2^{re} En qualité de délégués pour faire partie de la Commission appelée à juger les réclamations dans la même section Me. Belle, Adolphe, et Me. Meatrias, Jean Pierre.

Fait et délibéré à Beauregard, le 17 novembre 1880.

Quatre mots rayés ci-dessus approuvés. H^e Roussel, maire, Roussel, H^e

Des Conseillers municipaux,

Le Président,

Chenier H^e J. Chabert, d. Girard

(H. Roussel)

J^e Ploye Vinay et Robert

Joseph Astier

Jules Peysson

Le Secrétaire,

M^{re} Meatrias Fabien Grenier

Belle

Braudoir, Jean Régis, Roux, Pierre, Gravoulet, François, et Belle, Adolphe, Conseillers.

Dispense

de purger d'hypothèque

Le 17 novembre 1880, le Conseil municipal de la commune de Beauregard, réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Roussel (Jean Joseph) en sa qualité de maire, présents M. Me.

Cette délibération a été approuvée par M. le Préfet le 187^e 1880

Grenier, Jean Pierre Joseph; Chabert, Jacques Joseph; Girard, Stanislas; Ploye, Joseph; Vinay, Jean François; Robert, Elie; Astier, Joseph; Peysson, Jules; Meatrias, Jean Pierre; Grenier, Fabien; Braudoir, Jean Régis; Roux, Pierre; Gravoulet, François, et Belle, Adolphe, Conseillers.

Un les actes dont les noms des vendeurs figurent ci-après relatifs à la cession des terrains pour la rectification et l'élargissement des chemins vicinaux ordinaires n° 1, entre le chemin d'intérêt commun n° 25 et le chemin vicinal ordinaire n° 3, et n° 2, entre la propriété du sieur Clave, Frédéric, et celle du sieur Roux, Pierre;

Considérant qu'avant d'effectuer les paiements desdits terrains il est urgent de purger les hypothèques dont ces immeubles peuvent être grevés et produire les certificats négatifs d'inscription ou d'être légalement dispensés;

Considérant que les formalités hypothécaires pour les indemnités de terrains et les transcriptions des actes occasionneraient une dépense à la Commune et que les Cédants présentent assez de garantie pour qu'elle soit exonérée de ces frais

En conséquence le Conseil est d'avis que la Commune soit dispensée de purger les hypothèques conventionnelles, judiciaires et légales, relativement à l'acquisition des terrains dont il s'agit, pour les sommes qui figurent ci-après, attendu qu'elles n'arrivent pas à cinq cents francs, et aussi que les vendeurs soient dispensés de tout certificat de production de tout certificat négatif d'inscription ainsi que des formalités de transcription.

Date des actes.	Noms et prénoms des vendeurs.	Contenance des terrains.	Montant du prix.	Date de l'enregistre- ment.
28 8 ⁶⁰ 1880	Grenier, Jean Pierre Joseph	128 m.	76 ⁵ m.	
id.	Seyvet, Ferdinand	242 m.	84.70	
id.	Lambert, Auguste Vincent	180 m.	60 m.	
3 9 6 ² 1880	Bouches, Casimir	320 m.	170 m.	
id.	Peimel, Ferdinand J ^e et Gintard, Marie Lucie	422, 50	338 m.	

Fait et délibéré le 17 novembre 1880, par les — 35e. ps
membres du Conseil municipal soussignés.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Chenier J. Chabot J. Girault

Reouvenat

J. Ploy Simay die Robert
Josephastier

Le secrétaire,

Helle

Jules Paysson
J. P. Bataille Fabien Grenier

F. Gravoulet

Benjamin

Vote
d'indemnités
de terrains.

L'an mil huit cent quatre-vingt et le dix-sept du
mois de novembre, le Conseil municipal de la commune
de Beuregard, réuni pour sa quatrième session ordinaire;
Vu l'état arrêté le onze novembre courant par M. le Maire,
pour le règlement des indemnités dues aux propriétaires de
terrains ecclés au chemin vicinal N° 2 dit de Beuregard
à Bourg-de-Péage, pour l'élargissement de la partie située
entre la propriété du sieur Clave, Frédéric, et celle du sieur
Roux, Pierre;

Considérant que la fixation des indemnités est en général
bien établie;

Le Conseil,

Arrête ce qui suit:

Art. 1^{er} Le règlement des indemnités, arrêté par M. le Maire
le onze novembre courant est approuvé;

Art. 2. Le montant de ces indemnités, ainsi fixé à trois
cent cinquante-neuf francs dix centimes sera imputé sur
les ressources spéciales applicables au service des chemins vicinaux.

Fait et délibéré à Beuregard, le 17 novembre 1880.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Chenier J. Chabot J. Girault

Reouvenat

J. Ploy Simay die Robert
Josephastier

Le secrétaire,

Helle

Jules Paysson
J. P. Bataille Fabien Grenier

F. Gravoulet

Benjamin

Pierre Roux

Solde
de paiement
des maisons
d'école de filles.

L'an mil huit cent quatre-vingt et le
dix-sept du mois de novembre, le Conseil
municipal de la commune de Preauregard,
réuni en session ordinaire, sous la présidence
de M. le Maire, présents M. M. Grenier,
Jean Pierre Joseph; Chabert, Jacques Joseph;
Girend, Stanislas; Puy, Joseph; Viray, Jean François;
Robert, Elie; Astier, Joseph; Peysson, Jules; Matron,
Jean Pierre; Grenier, Fabien; Beaudeau, Jean Régis;
Roux, Pierre; Gravoules, François; et Bellé, Adolphe,
Conseillers.

Vu la délibération du trente mai dernier
par laquelle le Conseil municipal reconnaît
d'abord que la Commune reste à devoir la
somme de douze cent soixante-quatre francs,
soixante centimes (1264^{fr} 60) pour soldes le
montant des dépenses de construction des
maisons d'école de filles de Preauregard et
de Meymann, et démontre ensuite la nécessité
qu'il y aurait de recevoir une nouvelle
subvention afin de pouvoir arriver au plus tôt
à l'acquiescement de cette dette;

Vu la copie de la lettre de M. le Ministre
de l'instruction publique portant qu'il ne
reste à payer sur les travaux supplémentaires
de ces constructions que la somme de cent
sept francs douze centimes;

Considérant que le Conseil, en sollicitant une
subvention par sa délibération précitée, n'avait
pas seulement en vue les travaux supplémentaires,
mais la totalité de tous les travaux de construction
et de tout ce qui s'y rapporte;

Considérant qu'en imposant la Commune de la
somme qu'elle reste à devoir pour solder ces
constructions, ce serait, pour le moment, une
charge ~~excessive~~ pour elle, vu les sacrifices qu'elle
a faits dans une tentative pour l'acquisition

ou la construction de six maisons d'école, trois 36^e fol^e
presbytères, le transfert de ses trois cimetières et l'amélioration
de ses chemins pour lesquels elle est encore obligée de faire
de grandes dépenses.

Par ces motifs,

Le Conseil prend de nouveau la liberté de solliciter
un secours afin de pouvoir solder les deux cent
soixante-quatre francs soixante-centimes qu'elle
reste à devoir concernant la dette dont il s'agit,
déduction faite de la subvention de cinq cents francs
(500^f) qui lui a été accordée et qui n'est pas encore
payée.

Fait et délibéré à Breuregard, le 17 novembre 1880.
Un motif rayé approuvé.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

(Rayé) P. Chabert J. Girard

J. Ploye *Vinay* *de Robert*

(Rayé) Roussel

Joseph Astier

Le Secrétaire,

Jules Peysson *J. Ploye*

Brille

(Rayé) Demoulin *Jabien* *P. Gravelle*

L'an mil huit cent quatre-vingt, le
Dix-sept du mois de novembre, le Conseil
~~Adulter~~ municipal de la commune de Breuregard,
~~pendant~~ réuni en session ordinaire de novembre, sous
la présidence de M. le Maire, présents
M. M. Grenier, Jean Pierre Joseph; Chabert, Jacques
Joseph; Girard, Stanislas; Ploye, Joseph; Vinay,
Jean François; Robert, Eli; Astier, Joseph; Peysson,
Jules; Moatras, Jean Pierre; Grenier, Fabien;
Maudois, Jean Régis; Roux, Pierre; Gravelle, François;
et Brille, Adolphe, Conseillers.

Vu les demandes de M. M. les Instituteurs
de Breuregard et de Moyennes concernant

L'autorisation d'ouvrir des cours d'adultes, dans ces deux sections, pendant l'hiver 1880-81.

Considérant que ces cours d'adultes, étant bien dirigés, peuvent produire un bon effet.

Le Conseil est d'avis, en conséquence, que les cours d'adultes dont il est question et aux-
dont les demandes d'autorisation pourrait être faite plus tard, soient ouverts pour l'hiver 1880-81, et arrête qu'il sera ouvert, comme les années précédentes, au budget additionnel de 1881, un crédit pour faire face aux frais de chauffage et d'éclairage suivant l'importance de ces cours.

Fait et délibéré à Breuregard, le 17 novembre 1880.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

~~Grégoire P. J. Etienne S. Girard~~

~~M. Doye Vinay de Robert~~

~~J. Pousset~~

~~Joseph Astier
Jules Peysson J. P. Bataille~~

Le Secrétaire,

~~Demour~~

~~Fabien Grenier~~

~~Melle~~

~~F. Gravellet Pierre Roux~~

Le vendredi huit cent quatre-vingt, le dix-sept
du mois de novembre, le Conseil municipal de la
commune de Breuregard, réuni en session ordinaire,
sous la présidence de M. le Maire, présente M. M.
Grégoire, Jean Pierre Joseph; Choabert, Jacques -
Joseph; Girard, Stanislas; Floze, Joseph; Vinay,
Jean François; Robert, Elie; Astier, Joseph; Peysson,
Jules; Nabreac, Jean Pierre; Prouvoisin, Jean Négis;
Grenier, Fabien; Gravellet, François; Roux, Pierre; et
Melle, Odolphe, Conseillers.
M. le Maire expose qu'il est dû aux Vieux
Joseph Pinad, charbon à Breuregard, et Apollon

Frais de clôture
des jardins
des écoles de filles.

Gontard, charpentier à Mussyman, la somme de 37^{fr} 50^{cs} cinquante-un francs, montant des journées qu'ils ont employées pour les travaux de clôture exécutés aux jardins dépendant des maisons d'école de filles de Beauregard et de Mussyman.

Le Conseil,

Qui l'expose de M. le Maire,
Vote la somme de cinquante-un francs pour opérer le paiement de ce qui est dû aux sieurs Pinard et Gontard.

Fait et délibéré à Beauregard, le 17 novembre 1880.

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

Cronier P. J. Pinard J. Girard

J^e Pley-Linay de Robert

Roumet

Le Secrétaire,

Joseph Astier Jules Payson

J. Pinard Fabien Grenier

J. Girard J. Gravellet

Melle

Pierre Pley

L'an mil huit cent quatre-vingt, le dix-huitième sept du mois de novembre, le Conseil municipal du prix du bail de la commune de Beauregard réuni en session à ferme du — ordinaire, sous la présidence de M. le Maire, présents M. le Maire, Jean Pierre Joseph Chabert, Jacques Joseph; Girard Stanislas; Pley, Joseph; Linay, Jean François; Robert, Eli; Astier, Joseph; Payson, Jules; Montros, Jean Pierre; Grenier, Fabien; Beaudoir, Jean Régis; Gravellet, François; Roux, Pierre; et Melle, Adolphe, Conseillers.

M. le Maire expose que le sieur Charmant, Jean Louis, fermier depuis le premier novembre 1878 de la pièce de terre appartenant à la commune, réclame une diminution du prix du bail à ferme

de la présente année, lequel bail s'élève annuellement à la somme de cent quarante-cinq francs, à cause de la perte qu'il a éprouvée par la gelée et par la grêle.

Le Conseil,

Où l'exposé de M. le Maire,
Considérant que les gelées du dernier hiver et la grêle qui est tombée à la fin de juin de cette année ont causé une perte considérable à ce fermier et que dès lors il était de justice de lui accorder une diminution pour cette année du prix du bail à ferme qu'il tient de la commune.

En conséquence le Conseil estime qu'une diminution de trente francs lui soit faite cette année sur le prix de ferme dont il s'agit.

Fait et délibéré à Breuregard, le 19 novembre 1880

Les Conseillers municipaux,

Le Président,

~~Chabard, Jacques Joseph~~

Rousset

J^e Phylippe Vincay

Le Secrétaire,

M^{re} Robert Jules Pysson
Joseph Astier
M^{re} Babat Fabien Greuier

Abell

Bruno Sam

F. Grosoulet

Prime

Prime

Projet. L'an mil huit cent quatre-vingt et le dix-sept
de un chemin, du mois de novembre, le Conseil municipal de la commune
de fer. — de Breuregard s'est réuni en session ordinaire dans la
salle de ses séances, sous la présidence de M. le Maire,
Etaient présents M. M. Greuier, Jean Pierre Joseph,
Chabard, Jacques Joseph; Girard, Stanislas; Phylippe,
Joseph; Vincay, Jean François; Robert, Elie; Pysson,
Jules; Astier, Joseph; Greuier, Fabien; Matros,

Jean Pierre, Brouillon, Jean Régis, Gravoules, François, 38^e -
Roux, Pierre; et Belle, Adolphe, Conseillers.

M. le Maire expose le fait suivant:

Le département de la Drôme demande le classement et la prompte exécution d'une ligne ferrée, de St Vallier à Romans, par St Donard.

Considérant que cette ligne abrége de 30 kilomètres le trajet de Lyon, St Etienne, la Haute Ardèche et tout le nord de la France, d'une part, et d'autre part, l'importante ville de Romans - Bourg-de-Péage et toute la vallée de la basse Isère, et qu'elle diminue notamment de 30 kilomètres la distance par voie ferrée entre les deux arrondissements de Vienne et de St Marcellin;

Considérant que ce chemin de fer rendra possible la construction immédiate des lignes d'intérêt local de la Galauze et de St Herbas, l'une déjà étudiée et l'autre en cours d'études, et qu'il se complètera par d'autres lignes - d'intérêt local, dont les études vont être faites, et les principales sont les suivantes:

Ligne de Bourg-de-Péage à St Nazaire et -
Saints Jean-en-Royans.

Ligne de Bourg-de-Péage à Crest par Chabeuil,
avec embranchement de Chabeuil à Verluc.

Considérant que ces lignes ci-dessus dénommées pour s'adjoindre et se souder tout un réseau de chemin^{nt} local à étudier dans le midi du département de la Drôme;

Considérant que les voies de communication -
perfectionnées sont essentiellement avantageuses, non -
seulement aux pays traversés, mais encore aux contrées
qui les avoisinent et auxquelles elles facilitent l'écoulement
de leurs produits;

Ennet le vœu

que le chemin de fer de St Vallier à Romans soit
classé et mis à exécution aussitôt que possible et qu'en
même temps une prolongation de cette ligne ferrée ait lieu
jusqu'à Lyons par le Bourg-de-Péage. —

Fait et délibéré à Beauregard, le 17 novembre 1880,
H^e d'intérêt. Renvoyé approuvé.
Les Conseillers municipaux,

Le Président,

~~C. Girard~~ ~~J. Thibault~~ ~~J. Girard~~

~~J. Pigeon~~ ~~Pinay~~

~~Joseph Martier~~ ~~Elie Sabert~~

~~Jules Peysson~~ ~~J. Pigeon~~

~~Jabien Grenier~~

~~B. S.~~

~~L. Gravellet~~

~~Pierre Roy~~

~~J. Roussel~~

Le Verritaire,

Boelle

Séance extraordinaire du 8 janvier
— 1881. —

Elargissement

au village de Meymans

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le huit
du mois de janvier, le Conseil municipal de la
commune de Beauregard, convoqué extraordinairement en vertu de l'autorisation de M. le Préfet en
date du 31 décembre dernier, à l'effet de délibérer
sur la nécessité de faire une réparation urgente
au chemin vicinal N^o 2 au lieu ci-après désigné,
et réuni à la maison commune en la salle de ses
séances, sous la présidence de M. le Maire,

Présents M. M. Girard, Stanislas, Robert,
Elie, Oester, Joseph; Grenier, Jean Pierre Joseph;
Pigeon, Joseph; Gravellet, François; Grenier, Fabien;
Roux, Pierre; Peysson, Jules; Proudoir, Jean Régis;
Mouton, Jean Pierre; Morion, François Josué;
et Boelle, Adolphe, Conseillers.

M. le Président expose que le chemin vicinal
ordinaire N^o 2, de Beauregard à Bourg-de-Péage,
est tellement étroit dans le village de Meymans,
vis-à-vis de l'ancien cimetière, qu'il est presque
impossible d'y passer un voyage de bois ou de

Jourrage et que par conséquent il est nécessaire de 39^e f^o
occuper du récullement des maisons qui sont la cause
du resserrement de ce chemin, en conséquence il invite
le Conseil à délibérer sur l'opportunité de l'amélioration
de la voie et au lieu dont il s'agit.

Le Conseil,

Où l'exposé qui précède,

Considérant que l'importance du chemin vicinal
ordinaire N^o 2 nécessite le récullement des maisons
appartenant à M^{rs} Roux, Ambroin, Arboissier,
Gustave, Pouchet, et Gontard, Eugène, vu qu'elles
sont un obstacle pour passer avec voiture chargée
sur la partie précitée de ce chemin, et qu'il est
impossible de l'élargir du côté opposé à cause du
peu de distance de l'église;

Considérant que l'élévation de l'indemnité exigée
par ledit M. Arboissier est la cause du retard
de cette utile amélioration.

Par ces motifs le Conseil est d'avis qu'il
soit pris des mesures, aussi promptes que
possibles, pour que le récullement de ces maisons
ait lieu au plus tôt.

Fait et délibéré à Braucourt, le 8 janvier 1881.

Les Conseillers municipaux

Le Président,

A. Gauthier, Sie Robert
Joseph Astier d'Amay
Grenier St. J. P. P. P.

Roussot

Le Secrétaire,
D. Belle

J. Grassot, Fabien Grenier, Pierre Morey,
Gules Puysson
Baudouin, J. P. Baudouin, Morey

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le
huit des mois de janvier, le Conseil municipal
de la commune de Braucourt, convoqué
extraordinairement en vertu de l'autorisation de

de M. le Préfet en date du trente-un décembre —
dernier, à l'effet de délibérer sur la nécessité des
travaux à exécuter sur le chemin vicinal ordinaire
N° 3, et réuni en la maison-commune ou la salle
de ses séances, sous la présidence de M. le Maire.

Présents M. M. Girard Stanislas; Grenier,
Jean Pierre Joseph; Ostier Joseph; Vinay, Jean
François; Ploye, Joseph; Gravoulet, François;
Grenier Fabien; Peysson, Jules; Roux, Pierre;
Picaudoin, Jean Rogier; Martias, Jean Pierre;
Morvan, François Robert, Elie et Delle, Adolphe.

M. le Président^que les eaux du ruissseau de
Dièvre ou de la Trévue ont fait disparaître
une partie du mur de soutènement du chemin
vicinal ordinaire N° 3, près du moulin exploité
par M. Cyrille Préranger, et que l'entèvement
de cette partie de mur nécessite une prompte
réparation, en conséquence, il invite le Conseil
à délibérer sur ce sujet.

Le Conseil,

Où l'exposé qui précède,

Considérant que la partie endommagée de
ce chemin ne peut plus rester dans cet état,
vu qu'il pourroit arriver de graves accidents
aux personnes qui sont obligées d'y passer,
en conséquence il est d'avis que des mesures
soient prises, sans retard, pour que la réparation
dont il est question ait lieu au plus tôt.

Fait et délibéré à Braucourt, le 8 janvier 1881
expose. Renvoyé à l'approbation.

Les Conseillers municipaux, Le Président,

S. Girard
Grenier Joseph Ostier
J. Ploye
Fabien Grenier
Jules Peysson
Jean Robert
Vinay
Gravoulet
Jeanne Morv
J. Delle
Maire

Procès-verbal
de l'installation du Conseil municipal et de l'élection
d'un Maire et d'un Adjoint.

402^{ed}

L'an mil huit cent quatre-vingt-un, le vingt-trois du mois de janvier onze heures du matin, les membres du Conseil municipal de la commune de Breuregard proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du neuf et seize janvier, se sont réunis dans la salle de la maison commune sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en vertu de l'arrêté préfectoral du 10 janvier courant.

Etaient présents M. M. les Conseillers municipaux :

1. Morion, François Josué;
2. Belle, Adolphe;
3. Girard, Stanislas;
4. Meunier, Jean Pierre;
5. Rodolphe, Jean Régis;
6. Belle, Jean Casimir;
7. Chabert, Jacques Joseph;
8. Roussel, Jean Joseph;

9. Grenier, Jean Pierre Joseph;
10. Meunier, Marius;
11. Astier, Joseph;
12. Roux, Pierre;
13. Grenier, Fabien;
14. Gravoulet, François;
15. Robert, Etie;
16. Vinay, Jean François.

Absents : M. Meunier J. Pierre et M. Grenier, Fabien, délégués.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Roussel, Jean Joseph, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré : M. M. Morion, Belle, Girard, Rodolphe, Belle, Jean Casimir, Chabert, Roussel, Grenier, Jean Pierre Joseph, Meunier, Astier, Roux, Gravoulet, Robert et Vinay, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Roux Pierre le plus âgé des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. Belle, Adolphe.

Election du Maire.

1^{er} Tour de scrutin.

Le Président, après avoir donné lecture de la loi du 12 août 1876, a invité le Conseil à procéder au scrutin

secret et, à la majorité des suffrages, à l'élection d'un
maire.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son
nom, a remis fermé au Président son bulletin de
vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats
ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu	Mr. Roussel, Jean Joseph, sept voix (7) Mr. Chabert, Jacques Joseph, quatre voix (4) Mr. Bodoir, Jean Régis, trois voix (3)

2^e Tour de scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les
résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu	Mr. Roussel, Jean Joseph, neuf voix (9) Mr. Chabert, Jacques Joseph, quatre voix (4) Mr. Bodoir, Jean Régis, une voix (1)

Mr. Roussel (Jean Joseph) ayant obtenu
la majorité absolue, a été proclamé maire.

Election de l'Adjoint.

Il a été procédé ensuite dans les mêmes
formes à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné
les résultats suivants :

Premier tour de scrutin.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	14
Suffrages exprimés	14
Majorité absolue	8
Ont obtenu	Mr. Grenier, Jean Pierre Joseph, neuf voix (9) Mr. Astier, Joseph, quatre voix (4) Mr. Gravoulet, François, une voix (1)
Mr. Grenier (Jean Pierre Joseph) ayant	